

# Leetchi mis en cause par UFC-Que Choisir pour des retards de versement

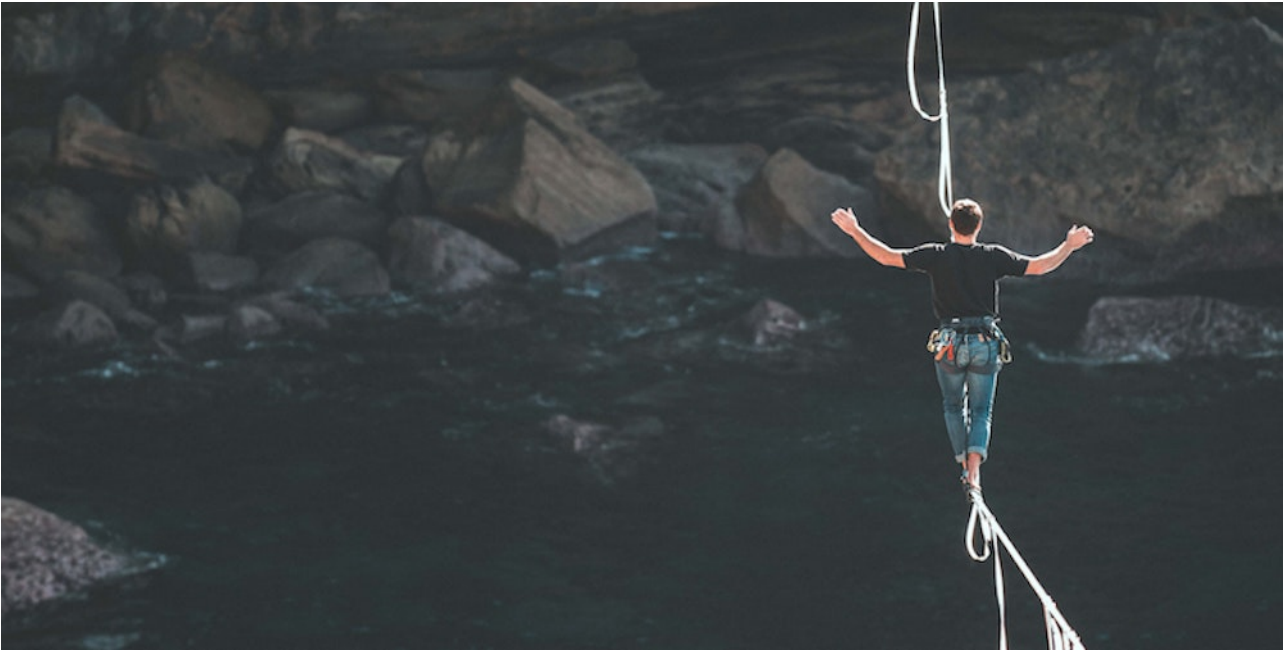
*L'UFC-Que Choisir a déposé plainte contre Leetchi après avoir constaté que la plateforme débloque régulièrement les fonds des cagnottes sous plusieurs mois au lieu des 48 heures indiquées sur son site.*

Temps de lecture : minute

---

11 décembre 2020

L'UFC-Que Choisir a décidé de porter plainte contre la cagnotte en ligne Leetchi pour de nombreux retards de versement des fonds collectés, a-t-elle annoncé vendredi dans un communiqué. "Leetchi se vante de garantir un service rapide et efficace afin de collecter de l'argent auprès de différentes personnes, affirmant à plusieurs reprises que le versement des cagnottes au bénéficiaire s'effectue dans un délai de 48 heures" , a indiqué l'association de consommateurs. Mais "des milliers de consommateurs" ont subi en réalité "des délais de déblocage des fonds de plusieurs mois" . Certes, "un délai de versement rallongé peut exceptionnellement intervenir dans le cadre d'un examen renforcé du dossier dans le cas de la lutte contre les fraudes, prévue par la réglementation, mais l'exception est en train de devenir le principe" , regrette l'association.



À lire aussi

Ulule, KissKissBankBank et Leetchi sur le fil du rasoir face aux polémiques

L'UFC-Que Choisir indique avoir envoyé sans succès des mises en demeure à Leetchi, et fait "*de vaines tentatives de dialogue*". Elle a fini par décider de "*déposer plainte pour pratiques commerciales trompeuses ce jour auprès du Procureur de la République de Paris*". Les consommateurs qui auraient subi des retards de paiement de la part de Leetchi sont invités à retirer un modèle de réclamation sur le site internet de l'association.

Créé en 2009, Leetchi est une entreprise française, filiale du Crédit Mutuel Arkea. Elle revendique la place de leader européen de la cagnotte en ligne avec 12 millions d'utilisateurs.

Maddyness avec AFP

